

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : <b>49</b>
19	16	Pour : <b>49</b> Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 07 septembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / MORIN / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mrs MORICE / BEUX / PLAIS

ONT DONNE POUVOIR : Mr MORICE à Mme MESTRE  
Mr BEUX à Mr JANSONNIE  
Mr PLAIS à Mr BUREAU

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr REGUER

XXXXXXXXXXXX

**Objet : Convention de mise en disposition des locaux des écoles ainsi que les produits d'entretien à l'usage du centre de loisirs au profit de la communauté de communes Terres du Haut Berry 2022.2023**

Mr le Maire propose de renouveler la convention portant sur la mise à disposition des locaux des écoles ainsi que les produits d'entretien à l'usage du centre de loisirs.  
Le coût des produits d'entretien a été évalué forfaitairement par la communauté de communes à 0.20€ par enfant inscrit par jour.

Après délibération, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** ladite convention entre la communauté de Communes des Terres du Haut Berry et la commune d'Henrichemont,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité

Mr Yvan REGUER,  
Secrétaire



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Gilles BUREAU

